

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : peda.braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : peda.mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : peda.gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : peda.leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 48 Education artistique et psychomotricité 2			
Code	PEIM2B48PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be) Damien HOET (damien.hoet@helha.be) Michel VAN TRIMPONT (michel.van.trimpont@helha.be) <u>HELHa Campus Mons</u> Fabian BOSMAN (fabian.bosman@helha.be) Xavier CARLIEZ (carliezx@helha.be) Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be) <u>HELHa Gosselies</u> Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) Benoit COLLIN (benoit.collin@helha.be) David PRINCE (david.prince@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Stéphanie FAVART (stephanie.favart@helha.be) Micheline SCHLIKKER (micheline.schlikker@helha.be) Marie GOBERT (marie.gobert@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.1 Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
- Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**
 - 7.4 Pouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer à travers des contenus spécifiques dans une situation pratique ainsi que d'identifier et d'utiliser des concepts spécifiques aux différents contenus.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM2B48PPA	Éducation corporelle et psychomotricité	15 h / 1 C
PEIM2B48PPB	Éducation musicale	30 h / 2 C
PEIM2B48PPC	Éducation plastique	30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM2B48PPA	Éducation corporelle et psychomotricité	10
PEIM2B48PPB	Éducation musicale	20
PEIM2B48PPC	Éducation plastique	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES

Tél : +32 (0) 71 35 29 34

Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : peda.gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education corporelle et psychomotricité			
Code	12_PEIM2B48PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Benoit COLLIN (benoit.collin@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'objectif principal de ce cours est de faire vivre les sensations et d'acquérir les règles de différentes activités sportives vécues par les enfants du primaire à travers une journée sportive.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Pouvoir venir en aide aux organisateurs lors d'une journée sportive, quelle que soit l'activité à encadrer.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Inventaire et analyse des activités physiques proposées dans l'enseignement fondamental.

Pratique vécue en multisport : cross canadienne, ultimate frisbee, basket, kin-ball, parcours fitness, ...

Démarches d'apprentissage

Vécu corporel d'activités physiques et sportives.

Dispositifs d'aide à la réussite

Contacts personnalisés

Ouvrages de référence

Le guide de l'enseignant : Comment enseigner l'EPS aux enfants. Tome 1 et tome 2

Supports

Cours, recherches personnelles, notes de cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Présences aux activités sportives et conception d'un projet d'interdisciplinarité basé sur l'activité physique.

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une UE est fixé à 10/20.

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan de compétences où les résultats des AA fonctionnent comme indicateur de l'acquisition des compétences.

- Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.
- Lorsque au moins une des AA a une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan de compétences.

Si, à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, aucune des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été jugée maîtrisée, il peut attribuer une note = ou inférieure 7/20 ;
- Pour au moins une AA, seule une minorité des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été jugée maîtrisée, il peut attribuer la note de 9/20.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc + Trv	50		
Période d'évaluation			Trv	50	Trv	100

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES

Tél : +32 (0) 71 35 29 34

Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : peda.gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education musicale			
Code	12_PEIM2B48PPB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	David PRINCE (david.prince@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'objectif du cours d'éducation musicale est de faire prendre conscience à l'étudiant de l'importance de la musique dans le développement de l'enfant, de lui redonner confiance en lui fournissant tous les contenus dont il a besoin pour assurer des activités musicales.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Les compétences visées sont :

5. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement

5.1 Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde.

5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques

5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées

7. Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté

7.4 Pouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer à travers des contenus spécifiques dans une situation pratique ainsi que d'identifier et d'utiliser des concepts spécifiques aux différents contenus.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Répertoire de chants variés et adaptés aux enfants.
- Notions théoriques élémentaires nécessaires à la compréhension du langage musical.
- Développement de l'expression vocale et rythmique (pulsations, temps forts, rythme, jeux rythmiques).
- Pédagogie liée à l'apprentissage de la musique et de ses apports.
- Ukulélé

Démarches d'apprentissage

Alternance de cours magistraux, d'exercices pratiques.

En classe, présentation par groupes d'une chanson avec orchestration.

Dispositifs d'aide à la réussite

Une dynamique de progression est établie afin de faire prendre conscience aux étudiants des liens entre les savoirs et la pratique professionnelle. Des conseils sont donnés, des discussions, des corrections intermédiaires sont établies pour faire progresser l'étudiant dans sa pratique.

Ouvrages de référence

Syllabus de chansons, CDs, A pleine voix (B. Parmentier), Formation vocale du chœur (Sabine Horstmann), Le grand livre de la technique vocale (H.Pata), L'éducation musicale à l'école élémentaire (A. Matthys), La musique à la portée de tous (Recueil d'activités d'éducation musicale dans l'enseignement fondamental), Osez la musique (E. Martens et V. Van Sull)...

Supports

Syllabus de chansons, photocopies remises par le professeur, cds, médias.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les étudiants auront plusieurs dépôts de travaux musicaux à déposer sur la plateforme.
D'autres travaux seront à rendre durant l'année scolaire (matériel, canevas, etc.)

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une UE est fixé à 10/20.

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan de compétences où les résultats des AA fonctionnent comme indicateur de l'acquisition des compétences.

- Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.
- Lorsque au moins une des AA a une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan de compétences.

Si, à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, aucune des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été jugée maîtrisée, il peut attribuer une note = ou inférieure 7/20 ;
- Pour au moins une AA, seule une minorité des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été jugée maîtrisée, il peut attribuer la note de 9/20.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	75		
Période d'évaluation			Trv	25	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES

Tél : +32 (0) 71 35 29 34

Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : peda.gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education plastique			
Code	12_PEIM2B48PPC	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le but du cours d'éducation plastique est de donner aux étudiants des outils pédagogiques nécessaires pour enseigner l'histoire de l'art et leur permettre d'établir des liens interdisciplinaires

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 5: Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement

5.1 Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde

5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques

5.3 Mettre en œuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées

Compétence 7: Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté

7.4 Pouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Percevoir et exprimer un sujet, un genre, un style en art moderne et contemporain.

Connaissance pratique et théorique: contexte, caractéristiques, artistes.

Expérimentation au départ d'artistes: méthodologie, compétences, création.

Peindre avec des éléments naturels (création d'outils et de médium).

Démarches d'apprentissage

Alternance de cours pratiques et théoriques.

Approche méthodologique de l'histoire de l'art et de la peinture.

Travail en autonomie.

Dispositifs d'aide à la réussite

Une dynamique de progression est établie afin de faire prendre conscience aux étudiants des liens entre les savoirs et la pratique professionnelle. Des conseils sont donnés, des discussions, des corrections intermédiaires sont établies pour faire progresser l'étudiant dans sa pratique.

Ouvrages de référence

Nombreux ouvrages à consulter en B.C.D.

Supports

Documents personnels communiqués aux étudiants.

Supports pédagogiques (jeux permettant de comprendre la compétence, CD, agrandissement d'oeuvres).

Valise pédagogique relatant l'évolution des supports, des medium et des outils à travers l'histoire de l'art.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Évaluation formative tout au long de l'année.

Remise des dossiers au dernier cours

Présence aux cours obligatoire.

Présentation à moitié de création avec apposition d'un visa par l'enseignante exigée. En cas de non-présentation, l'enseignante peut exiger que la création soit entièrement recommencée.

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une UE est fixé à 10/20.

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan de compétences où les résultats des AA fonctionnent comme indicateur de l'acquisition des compétences.

- Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.
- Lorsque au moins une des AA a une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan de compétences.

Si, à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, aucune des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été jugée maîtrisée, il peut attribuer une note = ou inférieure 7/20 ;
- Pour au moins une AA, seule une minorité des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été jugée maîtrisée, il peut attribuer la note de 9/20.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	100		
Période d'évaluation					Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).